

Lettre ouverte à la presse et au public sur les dernières révélations faites par la presse quant à l'affaire « Bommeleeër ».

Les informations publiées par RTL le 30 octobre dernier et reprises le lendemain par d'autres organes de presse à Luxembourg jettent encore une fois suspicion et discrédit sur les activités et la responsabilité du Service de renseignement de l'Etat (SREL) pendant la période de l'affaire dite « Bommeleeër ». En tant que directeur de ce service pendant ladite période, je tiens à redresser certaines allégations sur la prétendue mise sur écoute du Col Harpes. Je suis profondément convaincu que le public a le droit d'être informé correctement de la vérité des choses.

Et je vous le dis : Le SREL n'a jamais contrôlé les communications du Colonel Harpes, Directeur de la Gendarmerie à l'époque. Il n'a ni procédé à une écoute téléphonique, ni ouvert son courrier postal !

Comme l'a précisé récemment Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Ministre d'Etat et donc mon chef politique à l'époque, aucune procédure n'a été formulée par le SREL pour mettre le Colonel Harpes sous écoute, ni à son bureau, ni à son domicile.

Il ne reste donc que l'éventualité d'une action clandestine, non autorisée. Ceci me semble toutefois peu probable.

Si une telle activité avait eu lieu, elle aurait eu lieu à mon insu, et elle n'aurait donc pas été initiée par le SREL. Dans ce cas, et j'insiste encore une fois sur le peu de crédibilité que j'accorde à cette version, on ne peut imputer le fait au service de renseignement.

J'invite la presse à contrôler dans ce sens leur phraséologie.

Dans ce cas de figure, un groupuscule de gens -dont peut-être un membre du SREL, ce que j'ignore-, aurait procédé à une surveillance illégale des communications du chef de la gendarmerie. Voici pourquoi j'ai peine à y croire :

1. A l'époque des attentats commis par le ou les « Bommeleeër », personne, à part peut-être la justice et la gendarmerie directement concernées, n'était au courant d'un soi-disant dysfonctionnement entre ces deux institutions. Ce dysfonctionnement a été révélé par la presse des décennies plus tard. Il n'y avait à l'époque aucune suspicion à l'égard du chef de la gendarmerie, et donc aucune raison de vouloir contrôler ses communications.
2. Pour réaliser une écoute téléphonique, il faut, en plus de l'équipement sophistiqué servant de poste d'écoute - un équipement qu'on ne trouve guère sur le marché-, l'appui technique d'un technicien bien placé de la poste. Faut-il donc suspecter la poste ?
3. Si l'exploitation de cette écoute se faisait à la caserne, il fallait donc la coopération de militaires. Faut-il donc suspecter l'Armée ?
4. Pourquoi vouloir contrôler le courrier postal du chef de la gendarmerie. Pensait-on que les enquêteurs faisaient parvenir les résultats de leurs enquêtes par voie de lettres à ce dernier ?

Voilà pourquoi, à mon avis, ces allégations relèvent d'avantage d'élucubrations que d'informations !

Mais elles blessent l'honneur des fonctionnaires du SREL et de leurs familles, de ces fonctionnaires qui ont fait leur devoir honnêtement pendant de longues années avec l'esprit de rendre loyalement service à leur pays.

Si cet informateur incognito de RTL connaît tant de détails sur la manière de laquelle le Chef de la Gendarmerie a été espionné, il doit forcément avoir des accointances étroites avec les acteurs de cette action illégale. Peut-être en faisait-il partie ?

J'aimerais que toute la lumière soit faite dans l'affaire « Bommeleeër », et que cette lumière soit juste.

Charles Hoffmann

Directeur en retraite du Service de Renseignement.